Image not found or type unknown

2 copropriétaires pour un meme appartement

Par **saskatchewan**, le **05/02/2009** à **15:28**

Bonjour à tous,

Nous sommes deux copropriétaire pour un même appartement, puis-je obliger le syndic à établir 2 comptes de charges chacun pour moitié du montant des charges.
Merci, bonne journée
Gwen

Par **JULIEN CAHAREL**, le **03/03/2009** à **15:19**

Le syndic de copropriété, depuis la récente réforme, ne "connait plus" au sens strict du terme les copropriétaires (c'est à dire leurs particularités: concubinage, divorce, indivision, ...) il ne connait comptablement qu'un lot sur lequel il peut demander aux propriétaires de payer l'intégralité.
Si votre syndic est sympa, peut être peut-il vous adresser deux courriers séparés pour vos comptes perso, mais en aucun cas cette division des charges ne lui sera opposable et il pourra réclamer à chacun de vous deux la totalité du paiement(en ce compris la part de l'autre).

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés